Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
095-219505724-20260227-VIL_DEC_95-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/02/2026
Publication : 27/02/2026
Pour le Maire, par délégation, N. NAFFRECHOUX-QUERBES, D.G.S.

DECISION N° 95

PORTANT SUR LES TARIFS POUR LES DROITS DE VOIRIE - 2026

Le Maire de Saint-Ouen l'Aumône,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 2° ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 30 juin 2022 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal et ce en prenant en considération, selon l'objet de paiement, l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages pour la France entière (moyenne annuelle) ou indice du salaire mensuel de base de l'ensemble des salariés, déterminés par l'INSEE au cours du 1er trimestre de l'année ;

VU l'arrêté municipal n° P0114 du 29 mai 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Roland MAZAUDIER, Maire-adjoint délégué à l'administration générale ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier et d'actualiser le montant des droits de voirie pour l'année 2026 ;

CONSIDERANT que tout semestre, mois ou semaine commencé est dû ; que tous les droits compris dans la présente décision sont, à défaut de demande préalable d'autorisation, appliqués d'office à la première constatation de l'usage du domaine public, sans préjudice de la suite donnée aux procès-verbaux et contraventions qui auront été dressés pour défaut d'autorisation ;

DECIDE

ARTICLE 1er : Les tarifs des droits de voirie pour l'année 2026 sont annexés à la présente décision.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de Saint-Ouen l'Aumône et Monsieur le Comptable public de Cergy Collectivités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Ouen l'Aumône, le 27/02/2026

Pour Le Maire
L'Adjoint au Maire délégué
à l'Administration Générale

MAIRIE DE ST-OUEN-L'AUMONE
VAL D'OISE

Roland MAZAUDIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens (informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.telerecours.fr) »

DESIGNATION		TARIFS EN € TTC	
		2025	2026 +0,3 %
OCCUPATIONS LIEES A UNE ACTIVITE COMMERCIALE			
1. a) Etalage, terrasse jusqu'à 30 m²	Le m² par an	22,45 €	22,52 €
Etalage, terrasse au-delà de 30 m²	le m² suppl. par an	33,66 €	33,76 €
1. b) Exposition pour vente de véhicules, motos :			
- jusqu'à 30 m²	Le m² par an	67,33 €	67,53 €
- au-delà de 30 m²	le m² suppl. par an	91,90 €	92,18 €
2. Installation fixe (terrasse fermée) et / ou ancrée	Le m² par an	67,33 €	67,53 €
3. Store, marquise	Le ml par an	14,59 €	14,63 €
4. Dispositifs publicitaires :			
5. Chevalet	Par an par unité	44,89 €	45,02 €
Autres (Kakemono, drapeau ...)	Par an par unité	101,00 €	101,30 €
OCCUPATIONS LIEES A UNE ACTIVITE COMMERCIALE			
5. Vente sur la voie publique sans lien avec un magasin	Le ml	10,66 €	10,69 €
6. Véhicule de vente type food truck, camion pizza...Ce montant sera proratisé selon le temps d'occupation	forfait pour un trimestre	504,97 €	506,48 €
OCCUPATIONS LIEES A UNE MANIFESTATION CULTURELLE			
1. Food Truck	par unité par jour	15,71 €	15,76 €
2. Attractions enfants	Caution	589,14 €	590,91 €
si < à 60 m²	par unité par jour	15,71 €	15,76 €
si > à 60 m²	par unité par jour	30,30 €	30,39 €
3. Cirque	Caution	2 293,68 €	2 300,56 €
Forfait jusqu'à 3 jours de représentation	Forfait	594,74 €	596,52 €
Au-delà de 3 jours	par jour suppl.	235,65 €	236,36 €
Branchement électrique pour toutes les installations	***par jour***	***13,47 €***	13,51 €
Branchement eau pour toutes les installations	***par jour***	***6,73 €***	6,75 €
OCCUPATIONS LIEES A DES TRAVAUX ET AUTRES			
1. Dépôt de benne			
a) Pour les particuliers			
* Les deux premiers jours	Gratuité	-	
* Au-delà de 2 jours	par unité par jour	26,93 €	27,01 €
b) Pour les entreprises	par unité par jour	35,91 €	36,02 €
2. Echafaudage, hors opérations immobilières, occupation renouvelable tous les 3 mois			
Gratuit la première semaine	Gratuité	-	
De la 2ème semaines jusqu'au 3ème mois inclus	par ml par semaine entamée	5,61 €	5,63 €
A compter du 4ème mois	par ml par semaine entamée	10,10 €	10,13 €
3. Toilettes de chantier			
* La première semaine	Gratuité	-	
* Au-delà de 7 jours	par unité par jour	17,96 €	18,01 €
			- €
4. Bungalows de chantier ou base de vie hors emprise de chantier	par unité et par mois	241,26 €	241,98 €

DESIGNATION		TARIFS EN € TTC	
		2025	2026 +0,3 %
5. Emprise de chantier			
Sans affichage sur palissade	par m² par mois	16,84 €	16,89 €
Avec affichage sur palissade	par m² par mois	29,18 €	29,27 €
6. Immobilisation de places de stationnement pour des travaux ou un déménagement	1er jour gratuit puis par ml et par jour	16,84 €	16,89 €
OCCUPATIONS LIEES AUX OPERATIONS IMMOBILIERES			
1. Bulles de vente :			
de 0 à 20 m²	par mois	483,64 €	485,09 €
par tranche de 10 m² supplémentaires	par mois	182,91 €	183,46 €
2. Totems publicitaires (2 par bulle) forfait	par an	425,30 €	426,58 €
Totem supplémentaire (kakemono inclus)	par dispositif et par an	120,07 €	120,43 €
3. Bungalows de chantier hors emprise de chantier	par unité et par mois	241,26 €	241,98 €
4. Echafaudages hors emprise de chantier	par ml par mois	66,21 €	66,41 €
5. Bennes hors emprise de chantier	par mois	143,63 €	144,06 €
6. Emprise de chantier			
Sans affichage sur palissade	par m² par mois	16,84 €	16,89 €
Avec affichage sur palissade	par m² par mois	29,18 €	29,27 €